

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16.11.2020

Dossier complet le :

7.12.2020

N° d'enregistrement :

16546

1. Intitulé du projet

Renouvellement avec extension limitée de l'autorisation d'exploiter la carrière de la Cruella

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOMAT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Daniel AUDEMARD

RCS / SIRET

7 7 5 7 5 1 5 9 7 0 0 0 3 7

Forme juridique

Société Anonyme monégasque

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.c)	Renouvellement de carrière sur 22 ha et extension sur 2,9 ha. Défrichement de 1,5 ha
47.a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière de la Cruella sur environ 22 ha, de l'étendre sur 2,9 ha au sein de la zone Uzc du PLU de la Turbie dévolue à l'exploitation des carrières et d'étendre sa date de fin d'exploitation à juin 2054 (au lieu de juin 2024).

Les terrains visés en extension correspondent pour 1,4 ha à des terrains déjà remaniés (poudrière de la carrière, ancienne plateforme Manustock, piste hors périmètre) et pour 1,5 ha une chênaie limitrophe au site.

Il est également prévu, comme actuellement autorisé, le maintien des installations de traitement sans limitation de durée (et donc au-delà de 2054) sur environ 5 ha.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif principal de pérenniser un site de production de granulats calcaires et d'accueil des déchets inertes du BTP au-delà de 2024 en optimisant l'extraction de la ressource calcaires afin de réaliser le réaménagement coordonné prévu qui ne pourra pas être finalisé à l'échéance actuelle de l'autorisation (2024).

En effet, l'extension permettra de faciliter l'ouverture de la fosse pour la réception des matériaux inertes nécessaire à la remise en état, tout en compensant la perte de volume à exploiter lié à une altération du gisement et en permettant d'extraire tout le gisement accessible au sein de la carrière.

De plus, ce projet permettra de régulariser le périmètre de la carrière et des installations suite aux différentes modifications du cadastre intervenues depuis 1994.

Enfin, ce projet permettra d'unifier les 2 autorisations d'exploiter la carrière de la Cruella détenues par SOMAT (changement d'exploitant en date du 27/11/2018 de la carrière DESCHIRON au profit de la SOMAT).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Voir le dossier de présentation joint.

Préalablement à l'exploitation du gisement sur les secteurs concernés en extension, il est prévu des travaux de défrichage et de décapage afin d'atteindre le gisement et de l'exploiter.

Ainsi, il est prévu un défrichage des 1,5 ha de terrains boisés hors période sensible pour la faune (donc en automne/hiver).

Puis le décapage de ces terrains défrichés à la suite. Puis le gisement de la zone d'extension boisée pourra être exploitée.

De même, il est prévu de présenter à la DREAL une déclaration de cessation définitive d'activité de la poudrière, avant son démantèlement, puis l'extraction des terrains sous-jacents.

Ces travaux préalables seront réalisés en fonction du phasage d'exploitation de la carrière qui sera détaillé dans le dossier de demande d'autorisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir le dossier de présentation joint.

Dans la phase d'exploitation de la carrière, afin d'optimiser la valorisation de la ressource exploitée, nous prévoyons de réduire à 5 m de large les banquettes en fin d'exploitation. Les banquettes utilisées pour la circulation des engins resteront d'au moins 9 m.

Pour le reste, la conduite de l'exploitation sera identique à l'exploitation actuellement autorisé, mais sur un périmètre légèrement plus étendu.

Les travaux d'extraction et de réaménagement coordonnés seront présentés sous formes de planches topographiques par phases quinquennales dans le dossier de demande d'autorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale selon la procédure d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 2510 des ICPE et au titre de l'article L 341-3 du Code Forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du périmètre de demande d'autorisation environnementale	25,35 ha
Durée de la demande	30 ans
Production maximale (pas de changement)	2 Mt/an
Surface de défrichement	1,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La carrière de La Cruella se situe sur le territoire de la commune de La Turbie, dans le département des Alpes Maritimes (06).

Adresse : 1266 Chemin des Carrières de la Cruella, 06320 La Turbie, France

Le détail des 32 parcelles concernées est disponible dans le dossier de présentation joint

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 7 5' 0 6 " 31 Lat. 0 7° 3 8' 8 2 " 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière a été autorisée en 1994 et à fait l'objet de 3 modifications de ses conditions d'exploitation (2004, 2011 et 2013).

L'environnement de la carrière a peu évolué depuis 1994. L'évolution principale concerne :

- les fréquents dépassement des niveaux de pollution de l'air sur la Côte d'Azur s'étant concrétisés par de nouvelles prescriptions réglementaires appliquées par la SOMAT.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit lié à l'A8 en cours d'élaboration (enquête publique ouverte jusqu'au 30/07/2019)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque naturels identifiés au PLU compatibles avec l'exploitation de carrière (risque d'affaissement des remblais en partie présent sur la zone d'extension)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité (70 m) de la Zone de Conservation Spéciale "Corniches de la Riviera" (FR9301568), mais séparée par l'A8.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet d'exploitation de carrière de calcaires avec remblaiement à l'aide de matériaux inertes issus des chantier du BTP
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet hors corridors identifiés au SRCE. Consommation de 1,4 ha de chênaie en bordure de la carrière et sur des terrains en partie remaniés (remblais liés au chantier de l'A8) ne remettant pas en cause l'attractivité du bois de la Cruelle (30ha) pour la faune. Evitement des stations de flore protégée (Orphys de Bertolinii) Travaux de défrichage, puis de décapage hors période de reproduction et de nidification de la faune (automne/hiver). Forte capacité de report de la faune (avifaune nicheuse potentielle) dans le bois de la Cruelle limitrophe (30 ha).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de connexions avec le site Natura 2000. Absence d'espèces d'intérêt européen dans le périmètre du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 1,5 ha de boisement classés au PLU en zone UzC depuis plusieurs décennies. Ces boisements accueillent une faune commune dont la perte d'habitat est faible comparée à la superficie du bois de la Cruelle (30 ha)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'évolution du trafic actuellement engendré par la carrière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité est source de bruit et concerné par les émissions sonores de la circulation routière et notamment de l'A8. L'extension de l'autorisation et son renouvellement ne vont pas modifier les émissions du site principalement liés au fonctionnement des installations et au déplacement des engins.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de la carrière génère des vibrations lors des tirs de mines. Le renouvellement et l'extension de son autorisation ne modifieront pas les émissions actuelles de vibration qui sont suivies à chaque tir et bien en-deçà des seuils réglementaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Fonctionnement du site essentiellement diurne avec un fonctionnement nocturne de 5h à 7h du matin possible. Un éclairage de sécurité est donc utilisé (phare des engins, éclairage des bâtiments orientés vers les pistes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site (engins, concassage, criblage de matériaux, ...) génèrent des émissions atmosphériques de gaz d'échappement des engins et de poussières.</p> <p>De nombreuses dispositions sont prise pour limiter ses émissions et un suivi des émissions de poussières est en place depuis plusieurs années.</p> <p>Le renouvellement et l'extension de la carrière ne modifieront pas ces émissions, principalement liées à la circulation sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eau pluviale rejetées dans le vallon sec de Perdighier après passage dans un bassin de décantation. Le renouvellement et l'extension ne modifieront pas la gestion des eaux du site</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets inertes (stériles de production) utilisés pour le réaménagement du site. Production de déchets dangereux liés à l'usage d'hydrocarbures (chiffons et emballages souillés, curage de déshuileur, ...).</p> <p>Production de déchets non dangereux liés au fonctionnement des bureaux et de la maintenance (DIB, ferraille, métaux non ferreux, ordures ménagères, ...)</p> <p>Tous ces déchets sont triés et collectés sélectivement pour un traitement approprié. Le renouvellement et l'extension de la carrière ne modifieront pas la gestion des déchets du site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site présente un impact paysager certain pour les habitants des hauteurs des communes de Laghet et de Saint-Martin de Peille, comme en 1994. Le renouvellement et l'extension de la carrière ne vont pas augmenter les points de vue sur la carrière ni aggraver son impact paysager. Comme en 1994, aucun impact sur les monuments historiques n'est à prévoir (pas de changement depuis 1994)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir rapport de présentation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet, présente une faible extension géographique (2,8 ha), dont seulement 1,4 ha concernent des milieux végétalisés. Depuis 1994, le principal changement dans l'environnement de la carrière correspond à la construction d'une maison d'habitation hors zone constructible en limite de la carrière et aux dépassements fréquents des indicateurs de pollution de l'air en PM10 sur la Côte d'Azur. Ces modifications de l'environnement du site ont bien été prises en compte par la SOMAT qui a intégré l'habitation à son réseau de surveillance environnemental et appliquée les prescriptions réglementaires sur le suivi des émissions de poussières et renforcer ses moyens d'abattage des poussières.

Par conséquent, ce projet n'est pas de nature à modifier de façon notable l'impact actuel du site sur l'environnement et la sécurité des tiers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de présentation du projet avec diagnostic environnemental.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Gurbie

le,

30/10/2020

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

13

Extensio
n

Nom de la voie

Boulevard PRINCESSE CHARLOTTE

Code postal

9 9 1 3 8

Localité

Monaco

Pays

Monaco

Tél

493411261

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

LUNEAU

Prénom

Denis

Qualité

Directeur Région PACA

Tél

493291129

Fax

493291139

Courriel

dluneau

@audemard.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage